



PAR COURRIEL

Montréal, le 20 juin 2025

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2025-2026-014D

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 29 mai dernier par courriel et telle que formulée, vous souhaitez obtenir :

« La valeur totale des contrats octroyés par la SAQ à chacune des deux entreprises suivantes, et ce pour chacune des années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 :

- LGS
- SAP ».

D'abord, en ce qui concerne l'entreprise SAP, nous tenons à préciser que la SAQ ne lui a octroyé directement aucun contrat. En conséquence, nous ne détenons aucun document qui puisse répondre explicitement à ce volet de votre demande.

Cela étant précisé et par souci de clarification, pour la période visée par votre demande, la SAQ a retenu les services de deux firmes d'intégrateurs qui revendent des solutions de SAP. Ces solutions sont donc utilisées par la SAQ pour des besoins en matière de ressources humaines. À ce titre, il faut rappeler que la SAQ compte environ 7 000 employés répartis notamment dans son réseau de 408 succursales, ses centres administratifs et de distribution.

Ainsi, la SAQ a octroyé en 2024 un contrat relatif à une solution infonuagique de gestion des candidatures (aussi appelée « ATS »). Le montant total dépensé à ce jour au terme de ce contrat s'établit à 330 006 \$. Comme susmentionné, ce montant ne peut pas être interprété comme ayant été destiné directement et entièrement à SAP puisqu'il s'agit d'un montant global payé à l'intégrateur et non à SAP.

En outre, la SAQ a effectué depuis 2020 deux renouvellements et une prolongation d'un contrat pour ses besoins en matière de système de gestion du temps et de la paie, et ce, toujours avec une firme d'intégrateurs qui revend une solution de SAP. Un montant de 5 773 595 \$ a été payé par la SAQ à ce jour pour ces renouvellements et cette prolongation de contrat. À titre de rappel, ce montant ne peut encore une fois pas être interprété comme étant destiné au paiement de licences ou de services fournis par SAP pour les motifs ci-haut déjà mentionnés.

Pour ce qui est du volet de votre demande relatif aux contrats octroyés à la firme LGS, la SAQ a octroyé en 2022 un contrat de type « à demande » maintenant échu à trois firmes, dont LGS, pour la gestion de projets technologiques. Un contrat « à demande » signifie que la SAQ peut octroyer, pendant la durée du contrat, des mandats aux firmes sélectionnées pour répondre à des besoins ponctuels qui ne sont pas précisément connus au moment de l'octroi du contrat général. Les firmes sélectionnées initialement sont mises en compétition pour chacun des mandats à octroyer, ce qui permet de bénéficier de la meilleure ressource pour répondre à chaque besoin pendant la durée de l'entente.

... /2

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 5713
daniel.collette@saq.qc.ca

La SAQ paie les firmes sélectionnées seulement en fonction de leurs réalisations. Advenant qu'une firme ne réalisait aucun mandat au cours du contrat « à demande », la SAQ n'aurait aucun paiement à effectuer à celle-ci.

La SAQ a donc payé un montant total à LGS de 655 549 \$ répartis sur deux années pour ses services de gestion de projets technologiques.

Enfin, la SAQ a aussi octroyé en avril 2024 un contrat « à demande » pour la gestion de ses grands projets d'entreprise à 4 firmes, dont LGS. À ce jour, LGS a été rémunérée à la hauteur de 205 931 \$ pour la réalisation de mandats en lien avec ce contrat.

Recevez [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable adjoint à l'information,

[REDACTED]

Me Daniel Collette
DC/SV.
P.J.

Pièce jointe : article 1^{er} de la *Loi sur l'accès*

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.